



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2026-126

PUBLIÉ LE 26 MARS 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2026-03-23-00014 - ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2026-15 PORTANT  
COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'ECOLE DE  
PUERICULTRICES FACULTE DE MEDECINE MAIEUTIQUE SCIENCES DE LA  
SANTE DE LILLE. (2 pages)

Page 3

**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N° 2026-15 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'ÉCOLE DE  
PUERICULTRICES FACULTE DE MEDECINE MAÏEUTIQUE SCIENCES DE LA SANTE DE LILLE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général du 9 décembre 2025 portant composition du conseil technique de l'école de puéricultrices Faculté de Médecine Maïeutique Sciences de la Santé de Lille.

**ARRETE**

**Article 1** - Le conseil de discipline de l'école de puéricultrices Faculté de Médecine Maïeutique Sciences de la Santé de Lille est composé, pour l'année 2025/2026, ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
- le directeur de l'école ;
- = un représentant de l'organisme gestionnaire :
  - titulaire : Madame Nadège CASTELAIN
  - suppléant : En cours de désignation
- une des deux personnes élues au conseil technique dans le collège des enseignants :
  - titulaire : Madame Géraldine DOMERGUE
  - suppléante : Madame le Docteur Valentine HOEUSLER

- une des deux puéricultrices, membres du conseil technique :  
titulaire : Madame Agathe MACREZ  
  
suppléante : Madame Françoise NOWAKOWSKI
  
- un des deux représentants des élèves élus au conseil technique :  
titulaire : Madame Lucie MEUNIER  
  
suppléante : Madame Juliette SUTERA-SARDO

**Article 2** – Des témoins peuvent être entendus à la demande de l'étudiant, du directeur de l'école ou du président du conseil de discipline.

**Article 3** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** - Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'école de puériculture Faculté de Médecine Maïeutique Sciences de la Santé de Lille pour diffusion auprès des membres du conseil de discipline et affichage dans ses locaux.

**Article 5** - Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 mars 2026

**Pour le directeur général et par délégation,**

Dr Sophie AUGROS  
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion  
[des Ressources Humaines du système de santé](#)

